

# LA TRANSITION ENERGETIQUE ECONOMIES D'ENERGIE

Août 2018

## CONTEXTE

La Loi relative à la Transition Energétique (LTECV) a défini des objectifs d'économies d'énergie. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) a précisé les objectifs chiffrés et le calendrier de suivi de l'avancement.

Avec un objectif de réduction de la consommation de 14,5 Mtep à l'horizon 2023 par rapport à la consommation de 2014, les économies d'énergie sont le principal enjeu de la transition énergétique.

## LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Cette loi s'inscrit dans le cadre des directives européennes, notamment :

- ◆ La règle des « 3x20 », qui a pour objectif une réduction des consommations d'énergie finale (Cef) et des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% en 2020, par rapport à 1990 ;
- ◆ La directive pour l'efficacité énergétique, EED (directive sur l'efficacité énergétique - 2012/27/UE), qui impose une réduction de 20% des consommations d'énergie primaire) de l'UE par rapport aux projections (1 840Mtep), c'est-à-dire une économie de 368 Mtep ;
- ◆ L'accord européen pour lutter contre le changement climatique du 24 octobre 2014, qui impose une baisse de 27% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- ◆ Les projets, publiés le 30 novembre 2016, de révision des directives EED, qui prévoient une baisse de 30% des Cef en 2030, et EPBD (directive sur la Performance Energétique des Bâtiments – 2010/31/EU) qui fixe comme objectif une baisse de 40% des émissions de GES liées au bâtiment.

La LTECV fixe des objectifs à moyen et long terme :

- ◆ La consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif de 20% en 2030 ;
- ◆ La part des énergies renouvelables doit être portée à 32% en 2030. La révision de la directive EED impose une amélioration de 32,5% de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030, ce qui oblige les états membres à augmenter leurs économies d'énergie de 0,8% par an.

## PROGRAMMATIONS PLURIANNUELLES DE L'ENERGIE (PPE)

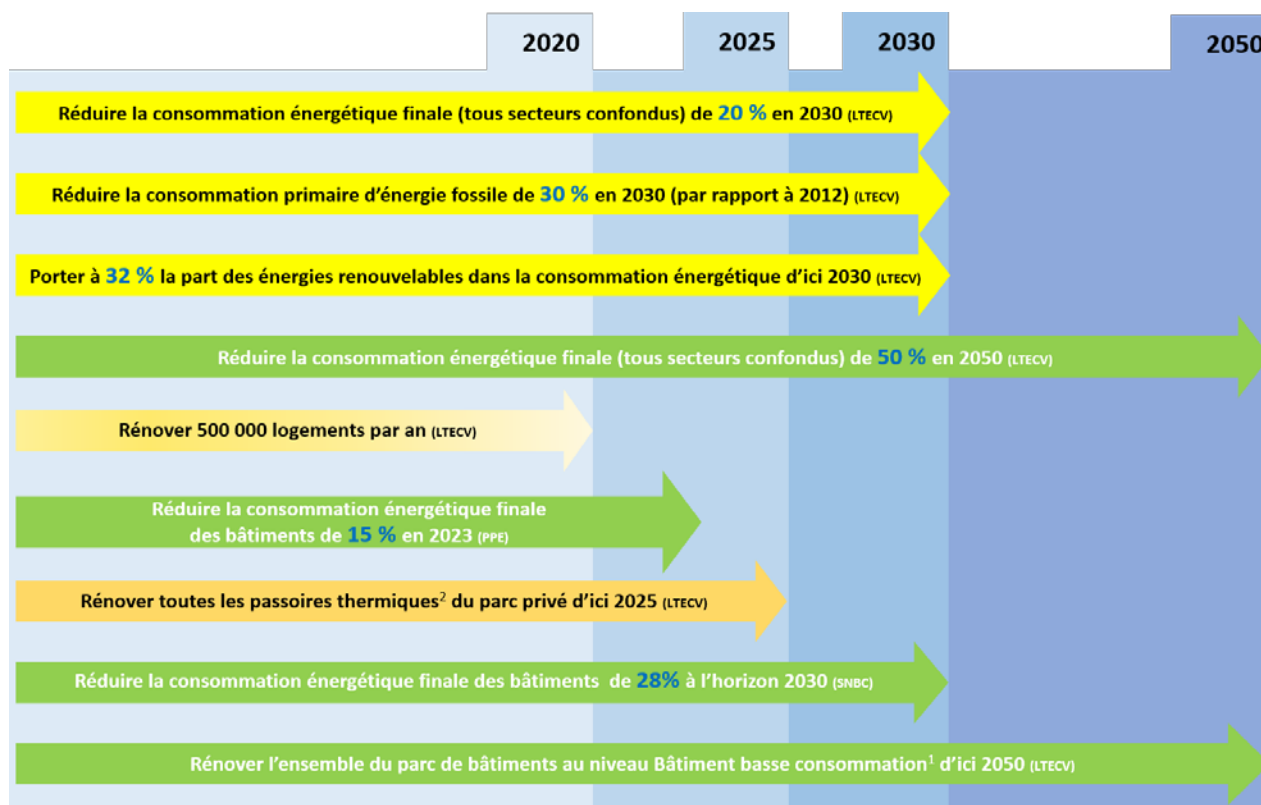
Les **PPE** sont encadrées par le Code de l'énergie (modifié par la LTECV). Elles remplacent, sur un champ plus large et de manière intégrée, les trois documents de programmation préexistants relatifs aux investissements de production d'électricité, de production de chaleur, dans le secteur du gaz. La PPE porte sur deux périodes successives de respectivement **trois et cinq ans**, soit 2016-2018 et 2019-2023, avec des objectifs de consommation respectifs de 144,3 et 135,5 Mtep. La PPE est en cours de révision pour une nouvelle version fin de l'année sur les périodes 2018 / 2023/2028.

## STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

La **SNBC** est instaurée par la LTECV et est également en cours de révision. Elle propose un cap en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre et fixe pour cela des objectifs en termes énergétiques et environnementaux :

- ◆ Les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 40% à l'horizon 2030 et viser à la neutralité carbone en 2050, soit un crédit d'émissions maximum de 80 Mtonnes CO<sub>2</sub> ;
- ◆ Les bâtiments bas carbone nouvellement construits devront atteindre une baisse de consommation des 28% d'ici 2030 par rapport à 2010 ;

Les différents engagements de la France en matière énergétique peuvent se résumer comme suit :

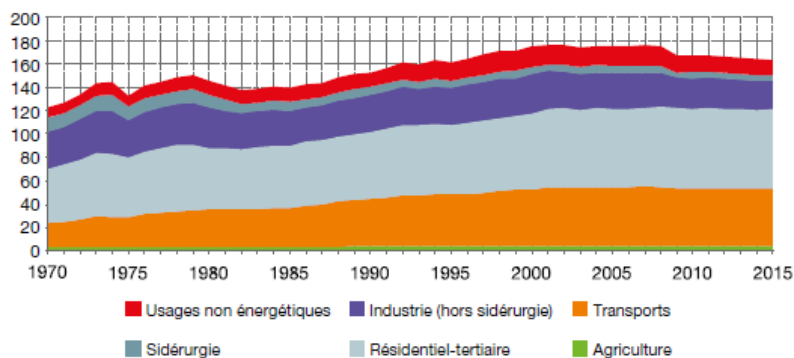


Objectifs nationaux pour la transition énergétique

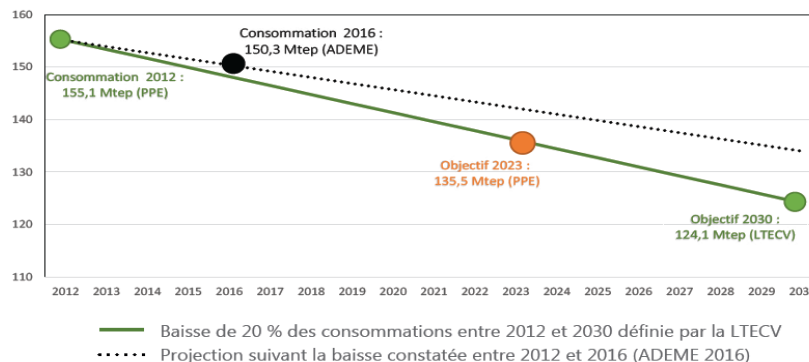
## ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE FINALE EN FRANCE

Cinq phases peuvent se dégager :

- ◆ 1980-1983 : chute des consommations due à la récession ;
- ◆ 1983-2000 : augmentation significative des consommations ;
- ◆ 2000-2008 : stagnation de la consommation d'énergie ;
- ◆ 2008 : chute des consommations du secteur industriel ;
- ◆ 2009-2015 : baisse légère de la consommation globale.



Le niveau de consommation finale d'énergie était de **155,1 Mtep en 2012**. Dans le scénario de référence de la PPE, il **baisse de 194 Mtep en 2023** par rapport à 2014. Avec une consommation de **150,4 Mtep en 2016**, la France est clairement en retard sur ses objectifs. Il est donc urgent de redynamiser les actions d'efficacité énergétique, et pour ce faire, de mettre en place de nouveaux outils et de promouvoir les dispositifs existants les plus efficaces (CPE, CREM, garantie réelle...).



Objectifs de réduction des consommations d'énergie en France

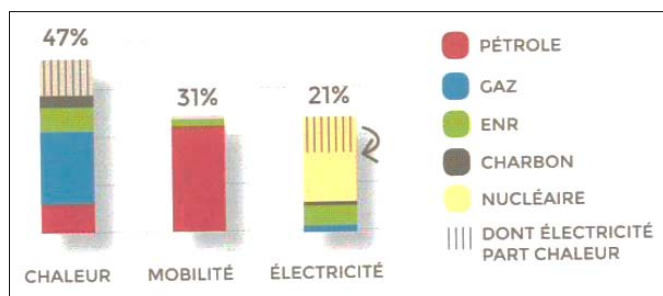
## LES DIFFERENTS SEGMENTS ET USAGES D'ENERGIE

Trois usages d'énergie :

La chaleur : chauffage, ECS, process, (47%)

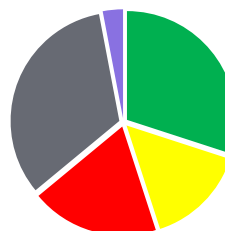
La mobilité : de personnes, de produits... (31%)

Les usages spécifiques de l'électricité (21%) (hors chaleur)



Cinq secteurs consommateurs d'énergie

- résidentiel (30%)
- tertiaire (15%)
- industrie (19%)
- transport (33%)
- agriculture (3%)



Source : ADEME, 2016

## LES GRANDS AXES POUR L'EFFICACITÉ ENERGETIQUE

Les segments de marché concernant **nos activités** (résidentiel, tertiaire et industrie) représentent **plus des deux tiers** de la consommation d'énergie en France. Quant à la **chaleur**, au cœur de notre métier, elle comptabilise près de **la moitié des usages** énergétiques.

Le **SNEC et ses adhérents**, par leurs activités d'exploitation, de pilotage et d'efficacité énergétique, sont des acteurs majeurs pour l'atteinte des objectifs. Sur la base de notre expérience de terrain et de la connaissance des projets en cours, nous proposons **quatre grands axes** qui permettront de concrétiser sur le terrain la transition énergétique.

### Les propositions du SNEC

AXE 1 : Rétablir la **viabilité économique** des projets d'économies d'énergie (accroître la valeur carbone / revoir les fiches CEE)

AXE 2 : Réallouer les aides selon un principe « **Coût efficacité** »

AXE 3 : Relancer les **appels à projets** publics et privés (CPE, CREM...), en particulier pour les projets de rénovation technique

AXE 4 : Promouvoir et bonifier les **Contrats de Performance Energétique** (CPE)